

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01347

Numéro SIREN : 820 221 430

Nom ou dénomination : 2A FRANCE INTERIM

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 5277

SAS 2A FRANCE INTERIM
Capital de 10000 euros
Siège social :
5 RUE JEAN JAURES
06240 BEAUSOLEIL
RCS BEAUSOLEIL B 820221430

5226

RAPPORT SPECIAL DU GERANT RELATIF AUX OPERATIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au titre de cet article au cours de l'exercice écoulé, en dehors des conventions relatives aux avances en comptes courants des associés.

Nous souhaitons que vous approuviez les dites propositions.

Le Gérant



SAS 2A FRANCE INTERIM
Capital de 10000 euros
Siège social :
5 RUE JEAN JAURES
06240 BEAUSOLEIL
RCS BEAUSOLEIL B 820221430

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire annuelle

du 05 juin 2023

Le 05 juin 2023, à 14:00 H, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société.

L'assemblée est présidée par son président.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- questions diverses;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il ouvre ensuite les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice, de l'exercice clos 31 décembre 2022, s'élevant à 68 084, 60 euros :

- au titre des dividendes à hauteur de 28 600 euros,
- au poste « Autres réserves », le montant de 39 484.60 euros,
- au poste « réserve légale », le montant de 0 euros,

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée, étant observé que l'associé concerné par une convention n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération d'un montant de 0 euros pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividendes distribués
N-1	0 euros
N-2	0 euros
N-3	20000 euros

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15:00 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

Brice Nathalie


①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	2A France Interim SAS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise	5, rue Jean Jaurès - 06240 - BEAUSOLEIL				
SIRET	8 2 0 2 2 1 4 3 0 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2			
ACTIF		Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	559196	070	559196
		{ Autres * (3)	072	44119	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	336205	086	336205
Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II	096	939520	098	939520	
Total général (I + II)		110	939520	112	939520
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1000		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131	132	188056		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	68085		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	267141		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	412421		
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	6025	172	259959	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	672380		
Total général (I + II + III)		180	939520		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

celui-ci conforme à l'original